

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150423-2015_B179-DE
Date de télétransmission : 29/04/2015
Date de réception préfecture : 29/04/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 AVRIL 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B179

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la fourniture et la mise en place de consommables pour sanitaires (n° 14M070)

Le 23 avril 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 17 avril 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 23 AVRIL 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Régis MARTIN

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à la fourniture et la mise en place de consommables pour sanitaires (n° 14M070)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le marché, objet du présent rapport, concerne la fourniture, la location et l'entretien de consommables pour sanitaires pour l'ensemble des bâtiments et installations communautaires.

Il s'agit du renouvellement d'un marché existant venant à terme le 22 juillet 2015.

Exposé des motifs :

Objet du marché :

Le marché porte sur la fourniture périodique de consommables pour sanitaires au sein des différents locaux de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, la pose des appareils au démarrage du marché, leur location ainsi que l'entretien et le réapprovisionnement des appareillages.

Le marché inclut également la dépose des appareils au terme du marché.

Économie du marché :

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, le marché est passé sous la forme d'un marché à bon de commandes.

Il est conclu pour une durée de 1 an, renouvelable trois fois.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Le marché n'est pas découpé en tranches, ni en lots.

Le prix du marché résultera de l'application des prix du Bordereau de Prix Unitaires aux quantités réellement commandées et livrées, dans la limite des seuils annuels suivants :

Minimum : 60 000 Euros H.T.

Maximum : 240 000 Euros H.T.

Toutefois, les fournitures et prestations non comprises dans le BPU pourront faire l'objet d'une commande sur catalogue dans la limite annuelle de 5 % du montant minimal annuel du marché.

Estimation du marché :

Sur la base des quantités indiquées au détail quantitatif estimatif de la consultation, la CPA a arrêté la valeur estimative annuelle de ce marché à 113 621 Euros TTC.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

JOUE

BOAMP

La Provence

et publié sur le profil acheteur : achatpublic.com.

Les critères pondérés de jugements des offres étaient les suivants :

1 – Prix des prestations – 80 %

2 – Qualité des modalités internes de suivi et de contrôle des livraisons – 20 %

la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 10 avril 2015, a décidé d'attribuer le marché n° 14M070 à la société ELIS PROVENCE pour un montant estimatif annuel de 91 511,95 € TTC, sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans les limites des seuils annuels minimum et maximum et pour une durée d'exécution initiale de un an, renouvelable 3 fois.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des Marchés Publics pris en ses articles 28, 30, 33 et 77 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 10 avril 2015

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°14M070 relatif à la fourniture et la mise en place de consommables pour sanitaires attribué à la société ELIS PROVENCE pour un montant estimatif annuel de 91 511,95 € TTC, sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans les limite des seuils annuels minimum et maximum ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section Fonctionnement du budget de la CPA Fonction : 020 Nature : 611 qui dispose des crédits suffisants. ;

2015_B179

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la fourniture et la mise en place de consommables pour sanitaires (n° 14M070)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



28 AVR. 2015